

son dossier que si sa note est égale ou inférieure à 10, auquel cas il passe au conseil de discipline. Sinon, le secret des délibérations est bien gardé par la surveillante, le chef d'atelier et le directeur.

- En faisant signer individuellement sa note par chaque travailleur, l'administration tente de le culpabiliser, de lui faire endosser des responsabilités qui lui incombent à elle seule.

*Ainsi le but de ces notes est de faire en sorte que chaque travailleur devienne un cas particulier livré un à un à la répression administrative.*

### CONTRE LES NOTES, COMMENT LUTTER ?

Isolé, l'agent essaye de se défendre par les voies officielles : il fait appel. Mais ce moyen de défense est inefficace car les travailleurs, isolés face à l'administration, sont d'emblée en état d'infériorité,

- par les diverses procédures qu'ils ont à entreprendre : lettre recommandée au directeur général de l'AP et convocation que 3 mois après chez le directeur,
- par la méconnaissance des motifs de leur note : y compris après son recours, l'agent ne connaît parfois toujours pas son dossier,
- parce que l'agent, seul devant le directeur, est dans la même position qu'un bidasse devant un colonel,
- enfin parce que les critères selon lesquels est jugé le travailleur sont ceux de l'administration et non ceux des travailleurs ni ceux des malades.

Aussi est-ce collectivement et d'abord dans nos syndicats que nous devons organiser notre défense et lutter pour l'abolition de la notation.

### ● 2) Un problème majeur dans les hôpitaux : les effectifs ?

- Il manque en France plus de 100.000 infirmières - Comment l'administration fait pour s'en sortir ? c'est simple : à l'hôpital tout le monde remplace tout le monde.

- L'infirmière, la surveillante comme l'officière
- l'aide-soignante, l'infirmière comme l'agent hospitalier
- l'agent hospitalier se transforme en homme de ménage, garçon de course ...
- les élèves infirmières bouchent les trous.

- Quand ça craque dans un hôpital, dans un service, l'administration mute des infirmières d'office avec des promesses jamais tenues (prime-avancement comme au CHU (Centre Hospitalo-Universitaire) de Créteil !)

- Comment l'administration peut-elle faire tout cela ? en prétextant d'une clause du contrat d'embauche dans les hôpitaux selon laquelle les travailleurs de l'hôpital doivent accepter toute tâche utile pour les malades - cette clause faite pour pouvoir répondre à une situation exceptionnelle est employée en permanence par l'administration. Ainsi elle institue l'insécurité pour les malades et se sert de cette clause pour réprimer tout agent qui refuse des ordres, fussent-ils absurdes !